

CHANGER DE LIEU DE VIE



Quitter son domicile pour entrer en institution : une éventualité à envisager et à préparer... Ce nouveau projet de vie doit être étudié avec attention : sélection de l'établissement, possibilités de financement, aucune décision n'est anodine quand il s'agit de faire ce choix.

Pour vous aider :

> Retrouvez des informations sur l'[hébergement permanent en structures collectives](#) et sur l'[hébergement temporaire](#).

> Découvrez les **ateliers - débats libres et gratuits Sérénimouve**.

Partenaire du Département dans le cadre de la la [Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie \(CFPPA\)](#), Sérénimouve organise et accompagne le changement de lieu de vie des personnes âgées ou fragilisées. Toutes les dates des ateliers - débats sont dans la liste des documents à télécharger à droite de cet article.

Contactez le service:

[Personnes âgées](#)